

Syndicat DEPART

Compte-rendu du Comité syndical du 14 septembre 2020

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ouvert la séance du comité syndical le lundi 14 septembre 2020 à 18h30 à Y Schools à Troyes, après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum était atteint. Monsieur Bastien BLANCHOT, conseiller municipal de Sainte-Savine, a été désigné secrétaire de séance. Les points à l'ordre du jour de cette séance étaient les suivants :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 février 2020
2. Election du Président
3. Détermination de la composition du Bureau
4. Election des Vice-Présidents
5. Election des autres Membres du Bureau
6. Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical
7. Délégations au Président
8. Délégation des avis
9. Délégation au Bureau de l'autorisation de saisine de la CDAC
10. Désignation des représentants du syndicat à la Fédération nationale des SCoT
11. Désignation des représentants du syndicat au CEPRI
12. Détermination du taux des indemnités de fonction
13. Accord pour le renouvellement de la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation SPL-XDEMAT
14. Lecture de la Charte de l' élu local
15. Information sur le SCoT des Territoires de l'Aube et les missions du syndicat
16. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme
17. Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 10 février 2020 (rapport 2020-09-01)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a proposé à l'assemblée l'adoption du procès-verbal relatif à la dernière séance du comité syndical en date du 10 février 2020, qui a notamment vu l'approbation à l'unanimité du SCoT des Territoires de l'Aube.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

2. Election du Président

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite transmis la présidence de l'assemblée à la doyenne d'âge, Madame Michelle MALARMEY, afin de procéder à l'élection du Président.

Madame Michelle MALARMEY a tout d'abord remercié, au nom de l'équipe sortante, le Président sortant pour les années de travail effectuées dans un esprit d'amitié et d'efficacité. Puis, afin de procéder à l'élection du nouveau Président du syndicat, elle a proposé à Messieurs Patrick DYON et Christophe HUMBERT les fonctions d'assesseurs pour constituer le bureau de vote.

Madame Michelle MALARMEY a proposé la candidature de Monsieur Jean-Pierre ABEL et appelé à d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'ayant été enregistrée, les délégués syndicaux ont été appelés à voter à l'aide du boîtier de vote électronique qui leur avait été remis.

Monsieur Jean-Pierre ABEL a été installé dans ses fonctions de Président à 56 voix pour ; 0 contre ; 1 blanc ; 1 abstention.

3. Détermination de la composition du Bureau (rapport 2020-09-02)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a chaleureusement remercié les délégués pour leur confiance renouvelée, gage de réussite collective et de responsabilité pour la suite, et a repris la présidence de séance pour proposer au comité syndical de déterminer la nouvelle composition du Bureau.

Il a proposé le passage du Bureau à 16 personnes (26 auparavant), constitué d'1 Président, de 4 Vice-Présidents et de 11 membres. Cette répartition, tout en permettant un meilleur fonctionnement des instances du syndicat, assure le respect de la représentation des territoires composant le SCoT.

Cette nouvelle composition du Bureau a été votée à l'unanimité.

4. Election des Vice-Présidents

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a fait procéder à l'élection des Vice-Présidents du Bureau. Il a proposé les candidatures aux postes de Vice-Présidents de :

- 1ère VP : Madame Claude HOMEHR (Troyes Champagne Métropole) ;
- 2e VP : Monsieur Olivier JACQUINET (Forêts Lacs Terres en Champagne) ;
- 3e VP : Madame Solange GAUDY (Arcis Mailly Ramerupt) ;
- 4e VP : Monsieur Roger BATAILLE (Chaourçois et Val d'Armance).

Aucune autre candidature n'a été enregistrée.

Madame Claude HOMEHR a été élue avec 55 voix pour ; 1 contre ; 1 blanc ; 1 abstention.

Monsieur Olivier JACQUINET a été élu avec 48 voix pour ; 5 contre ; 0 blanc ; 5 abstentions.

Madame Solange GAUDY a été élue avec 50 voix pour ; 3 contre ; 1 blanc ; 4 abstentions.

Monsieur Roger BATAILLE a été élu avec 50 voix pour ; 3 contre ; 1 blanc ; 4 abstentions.

5. Election des autres Membres du Bureau

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite convié l'assemblée à l'élection des membres du Bureau. Il a proposé les candidatures aux postes de membres de :

- Monsieur Christian BLASSON (Troyes Champagne Métropole) ;
- Monsieur Christian BRANLE (Troyes Champagne Métropole) ;
- Madame Jannick DERA EVE (Pays d'Othe) ;
- Monsieur Olivier DUQUESNOY (Troyes Champagne Métropole) ;
- Monsieur Philippe FAIVRE (Troyes Champagne Métropole) ;
- Monsieur Lionel HUARD (Vendeuvre-Soulaines) ;
- Monsieur Gilles JACQUARD (Lacs de Champagne) ;
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE (Région de Bar-sur-Aube) ;
- Monsieur Denis POTTIER (Troyes Champagne Métropole) ;
- Madame Marion QUARTIER (Barséquanais en Champagne) ;
- Madame Christine THOMAS (Troyes Champagne Métropole).

Aucune autre candidature n'a été soumise au vote.

Monsieur Christian BLASSON a été élu avec 50 voix pour ; 5 contre ; 0 blanc ; 3 abstentions.

Monsieur Christian BRANLE a été élu avec 50 voix pour ; 5 contre ; 0 blanc ; 3 abstentions.

Madame Jannick DERAÈVE a été élue avec 53 voix pour ; 2 contre ; 1 blanc ; 2 abstentions.
Monsieur Olivier DUQUESNOY a été élu avec 49 voix pour ; 5 contre ; 2 blancs ; 2 abstentions.
Monsieur Philippe FAIVRE a été élu avec 45 voix pour ; 8 contre ; 1 blanc ; 4 abstentions.
Monsieur Lionel HUARD a été élu avec 51 voix pour ; 2 contre ; 0 blanc ; 5 abstentions.
Monsieur Gilles JACQUARD a été élu avec 50 voix pour ; 6 contre ; 0 blanc ; 2 abstentions.
Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE a été élu avec 53 voix pour ; 5 contre ; 0 blanc ; 0 abstention.
Monsieur Denis POTTIER a été élu avec 51 voix pour ; 3 contre ; 1 blanc ; 3 abstentions.
Madame Marion QUARTIER a été élue avec 55 voix pour ; 2 contre ; 0 blanc ; 1 abstention.
Madame Christine THOMAS a été élue avec 43 voix pour ; 8 contre ; 3 blanc ; 4 abstentions.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a tenu à remercier les maires, présidents des intercommunalités, conseillers communautaires et communaux, ayant souhaité rejoindre le syndicat pour leur engagement et leur confiance. Il a sincèrement remercié et félicité les anciens élus du syndicat ayant largement contribué à l'aboutissement de ce travail, l'approbation du SCoT en date du 10 février 2020 marquant en effet tant la fin d'un cycle d'études que le lancement d'une nouvelle période de mise en œuvre et de projets.

Il a rappelé à l'assemblée que le syndicat DEPART regroupe désormais 9 EPCI et 352 communes, soit 80% de la population et de la superficie du département. Ce travail à large échelle nécessite toute l'énergie et tout l'investissement de l'ensemble de ses élus, mais aussi de l'équipe technique, qui se tient en permanence au service des collectivités sur les questions d'aménagement et d'urbanisme.

6. Adoption du règlement intérieur du Comité Syndical (rapport 2020-09-03)

Madame Claude HOMEHR a poursuivi la séance avec la lecture de l'adoption du règlement intérieur du comité syndical. Ce règlement s'inscrit en complément des statuts du syndicat et du code général des collectivités territoriales pour préciser certaines modalités de fonctionnement du comité syndical.

Le rapport a été adopté avec 57 voix pour et 1 abstention.

7. Délégations au Président (rapport 2020-09-04)

Monsieur Olivier JACQUINET a proposé à l'assemblée l'adoption de diverses délégations au Président, parmi lesquelles notamment la préparation et passation de marchés publics, pour des marchés de fournitures et de services d'un montant inférieur à 80 000 € HT ; et l'approbation de contrats et conventions, hors marchés publics, sans effet financier pour le syndicat (ou dont la dépense aura été prévue au budget).

Le rapport a été adopté avec 56 voix pour et 2 abstentions.

8. Délégation des avis (rapport 2020-09-05)

Madame Solange GAUDY a ensuite donné lecture au comité syndical du rapport relatif à la délégation des avis sur les documents d'urbanisme (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale), ainsi que sur d'autres plans ou schémas, ces avis devant généralement être transmis dans un délai de deux à trois mois à compter de la transmission des dossiers. Le comité a décidé de déléguer l'expression de ces avis ou accords au Président après examen des dossiers en Bureau, ou à la 1^{ère} Vice-Présidente en cas d'empêchement du Président.

Le rapport a été adopté avec 57 voix pour et 1 abstention.

9. Délégation au Bureau de l'autorisation de saisine de la CDAC (rapport 2020-09-06)

Monsieur Roger BATAILLE a poursuivi la séance avec la lecture de la délégation au Bureau de l'autorisation de saisine de la Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). Cette délégation permet au syndicat d'être plus réactif pour saisir au besoin la CDAC (les délais étant très contraints), si l'analyse du permis de construire commercial le justifie.

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a souhaité insister sur l'importance de cette délibération, alors que le contexte législatif est sensible à la question du commerce, et travaille à une meilleure prise en compte et réemploi des friches (commerciales notamment).

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

10. Désignation des représentants du syndicat à la Fédération nationale des SCoT (rapport 2020-09-07)

Madame Claude HOMEHR a ensuite proposé la désignation des représentants à la Fédération Nationale des SCoT, à laquelle le syndicat DEPART est adhérent depuis 2011. Le comité syndical a décidé de désigner, pour siéger à la Fédération, le Président Jean-Pierre ABEL, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Présidente.

Madame Claude HOMEHR a souligné l'importance de cette Fédération qui porte la voix et les enjeux de tous les SCoT à l'échelle nationale, et qui travaille depuis plusieurs années au plus près du Ministère en participant activement à l'écriture des lois et ordonnances.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

11. Désignation des représentants du syndicat au CEPRI (rapport 2020-09-08)

Monsieur Olivier JACQUINET a poursuivi avec la désignation des représentants au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI), auquel le syndicat adhère depuis 2016. Le comité syndical a décidé de désigner, pour y siéger, le Président Jean-Pierre ABEL, ou en cas d'empêchement, la 1^{ère} Vice-Présidente.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

12. Détermination du taux des indemnités de fonction (rapport 2020-09-09)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a expliqué qu'en raison de l'habitude de travail qui a été prise au syndicat DEPART de solliciter en priorité le Président et la 1^{ère} Vice-Présidente du Bureau lors de besoins de représentation et de délégations, et afin de ne pas alourdir les charges du syndicat, une indemnisation était proposée depuis deux années pour les seuls sièges de Président et de 1^{er} Vice-Président.

En conséquence, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a présenté le tableau du taux d'indemnités de fonction qu'il est proposé de reconduire pour ce mandat, pour un coût d'indemnités globales de 2182,34€ pour le syndicat.

Monsieur Gilles Jacquard a proposé de remplacer, dans le tableau qui accompagne la délibération, « Vice-Président » par « 1^{er} Vice-Président », afin de ne pas induire de mauvaise interprétation. Cette proposition a été acceptée, la modification sera apportée au document.

Le rapport a été adopté avec 53 voix pour ; 1 contre ; 0 blanc ; 4 abstentions.

13. Accord pour le renouvellement de la convention de prestations intégrées pour l'utilisation des outils de dématérialisation SPL-XDEMAT (rapport 2020-09-10)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a proposé enfin aux élus de valider la prolongation pour 5 ans de la convention signée avec la SPL X-DEMAT, qui permet la dématérialisation de nombreuses procédures administratives et facilite en cela la gestion pour les équipes techniques et l'appropriation par les élus et usagers.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

14. Lecture de la Charte de l'élu local

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a donné lecture de la Charte de l'élu local, qui décline 7 principes fondamentaux rappelant la responsabilité morale de l'élu local.

L'assemblée en a pris bonne note.

Avant de passer aux informations sur le SCoT, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a souhaité saluer l'expertise et l'investissement de l'équipe technique, qui répond quotidiennement aux différentes missions du syndicat, et intervient en accompagnement des collectivités, des territoires, et de leurs habitants. Il a présenté à l'assemblée les personnes qui composent cette équipe : 3 urbanistes à plein temps et 3 administratifs et comptables à temps partiel. Il a fait savoir en outre que les collectivités qui le souhaitent peuvent à tout moment solliciter une intervention du syndicat (en conseil municipal ou communautaire) afin d'évoquer l'outil SCoT et d'éclairer le lien SCoT/PLU(i).

15. Information sur le SCoT des Territoires de l'Aube et les missions du syndicat

Madame Claudie LEITZ a poursuivi avec un point d'information sur le SCoT et les missions du syndicat. Après avoir précisé que le SCoT des Territoires de l'Aube était exécutoire depuis le 29 juillet 2020, rendant caducs les deux anciens SCoT de la région troyenne et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, un bref rappel des territoires qui composent le périmètre du SCoT a été dressé. Il a été précisé autour de quelles grandes thématiques le SCoT avait été construit, avec un volet 1 « Des territoires qui jouent la complémentarité urbain / périurbain / rural », un volet 2 « Des territoires qui s'appuient sur leurs identités et leurs spécificités et volet » et un volet 3 « Des territoires qui organisent ensemble leur développement ».

Ensuite, pour faire écho à la valisette SCoT qui a été remise à chaque délégué et qui sera envoyée à chaque commune et EPCI membre, délégué titulaire et personnes intéressées, Madame Claudie LEITZ a décrit plus en détails les documents qui composent le SCoT : d'abord le Rapport de présentation, document pour comprendre la genèse du SCoT, puis le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, l'expression politique du projet de territoire, enfin le Document d'Orientation et d'Objectifs, le document opposable du SCoT. La valisette est complétée de l'annexe au SCoT que constitue le Guide Architectural et Paysager du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Il a enfin été décrit les missions principales poursuivies par le syndicat, énoncées par ailleurs dans le rapport d'activités 2019, à savoir : l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SCoT des Territoires de l'Aube ; le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité ; l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme ; la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement ; la gestion administrative du syndicat ; la gestion des données statistiques et infographiques, et l'animation du syndicat.

Les prochains comités syndicaux seront l'occasion de rentrer plus en détails des missions que porte le syndicat et du contenu du SCoT, afin que les nouveaux élus en aient pleine connaissance.

L'assemblée a pris bonne note de l'ensemble de ces informations.

16. Retour sur les derniers avis émis sur les documents d'urbanisme

Monsieur Guillaume PATRIS donne lecture à l'assemblée des deux dernières propositions d'avis rédigés dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées pour le premier, et au titre des territoires de SCoT limitrophes pour le second.

En premier lieu, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Payns, démarche entamée en 2018 à laquelle le syndicat a été associé, dénote globalement d'un important souci de rationalisation de l'urbanisation, de prise en compte de la qualité de l'environnement, des paysages, de l'identité et des patrimoines de la commune : préoccupations qui entrent en cohérence avec la philosophie du SCoT. L'avis rendu sur ce projet est favorable, assorti de cinq points de réserve, portant sur la justification de la consommation d'espace, le maintien de la perméabilité des clôtures, la réintégration de l'étude d'entrée de ville, la meilleure prise en compte de la zone à dominante et la meilleure prise en compte des bâtiments d'élevage engendrant un périmètre d'éloignement.

En second lieu, le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI) de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, qui vise à édicter des dispositions harmonisées et adaptées au territoire communautaire (60 communes) pour plus de cohérence et d'efficacité dans l'application de la réglementation, a également reçu un avis favorable du syndicat. Il répond à plusieurs objectifs qui entrent en résonance avec ceux portés par le SCoT des Territoires de l'Aube, notamment la recherche d'une meilleure intégration paysagère de la publicité ou encore la volonté de régulation de la pression publicitaire pour préserver les centralités.

L'assemblée a pris note de la restitution de ces avis.

17. Questions diverses

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a chaleureusement remercié l'assemblée et clôturé la séance.